



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais médicaux et pharmaceutiques

Question écrite n° 41090

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions de prise en charge des diabétiques par la Sécurité sociale. Cette maladie longue et grave devrait être prise en charge à 100 p. 100. Au travers divers exemples (utilisation quotidienne d'aiguilles, soins divers), la prise en charge laisse au malade des dépenses qui pèsent d'autant plus lourd que le diabète rend souvent difficile une activité professionnelle et amène à l'invalidité. Elle lui demande comment il entend assurer un remboursement à 100 p. 100 des dépenses liées au diabète.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41090

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3797